

RCS : NANTES Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1972 B 00105 Numéro SIREN : 872 801 089 Nom ou dénomination : CLISSON DISTRIBUTION
--

Ce dépôt a été enregistré le 01/09/2021 sous le numéro de dépôt 18905



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Rachel VIOLIN

Experts - comptables associées

Laurence GOYEC

Expert - comptable

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

CLISSON DISTRIBUTION

Route de Nantes
44190 CLISSON

S.A.S. au capital de 1 000 000 €
R.C.S. NANTES 872 801 089

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Février 2020 au 31 Janvier 2021

Comptes certifiés conformes

DocuSigned by:
PLOQUIN Laurent
76D4DBE7CA6249C...



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Rachel VIOLIN

Experts - comptables associées

Laurence GOYEC

Expert - comptable

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et AssociésSociété civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

COMPTE-RENDU DE MISSION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par le Président de la société et qui a fait l'objet de notre lettre de mission en date du 06/02/2020, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **S.A.S. CLISSON DISTRIBUTION** relatifs à l'exercice du **1^{er} Février 2020 au 31 Janvier 2021**.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

■ Total du bilan	19 299 818 €
■ Chiffre d'affaires	60 588 502 €
■ Bénéfice net comptable	1 716 076 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à Saint-Herblain,

Le 19/05/2021

Delphine TISSOT

Grégoire BUNOT



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/01/21 Durée 12 mois			Clôture au 31/01/20 Durée 12 mois
	B R U T	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	N E T	N E T
ACTIF IMMOBILISE	24 621 502	12 967 662	11 653 839	11 749 923
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	251 938	55 287	196 651	196 359
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	61 679	55 287	6 392	6 100
FONDS COMMERCIAL (1)	190 259		190 259	190 259
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 336 969	12 912 375	4 424 593	4 532 750
TERRAINS	527 035		527 035	170 000
CONSTRUCTIONS	11 105 794	8 239 145	2 866 648	3 252 870
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	4 628 368	3 921 745	706 623	753 738
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 072 304	751 484	320 820	293 205
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	3 465		3 465	62 935
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	7 032 594		7 032 594	7 020 813
PARTICIPATIONS	5 999 988		5 999 988	5 999 988
TITRES IMMOBILISES DIVERS	871 515		871 515	865 085
PRETS	161 091		161 091	155 713
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES				26
ACTIF CIRCULANT	7 780 653	134 674	7 645 978	7 470 730
STOCKS ET EN-COURS	3 636 218	134 674	3 501 544	4 335 314
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	11 329		11 329	9 024
MARCHANDISES	3 624 889	134 674	3 490 215	4 326 290
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 418 838		1 418 838	1 739 938
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	101 965		101 965	60 501
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 316 873		1 316 873	1 679 436
CREANCES DIVERSES (3)	345 254		345 254	509 596
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	200 000		200 000	200 000
DISPONIBILITES	2 060 801		2 060 801	538 698
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	119 539		119 539	147 182
TOTAL GENERAL	32 402 155	13 102 336	19 299 818	19 220 654
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 31/01/21 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/20 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	9 502 504	9 686 428
CAPITAL	1 000 000	1 000 000
RESERVES	6 786 428	7 107 859
RESERVE LEGALE	100 000	100 000
AUTRES RESERVES	6 686 428	7 007 859
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 716 076	1 578 568
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>9 502 504</i>	<i>9 686 428</i>
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	228 485	140 000
PROVISIONS POUR RISQUES	140 000	140 000
PROVISIONS POUR CHARGES	88 485	
DETTES (1)	9 568 829	9 394 225
DETTES FINANCIERES (2)	2 517 524	3 016 818
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	1 733 225	2 217 690
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	784 298	799 128
DETTES D'EXPLOITATION	6 846 092	6 284 725
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	4 366 613	3 838 497
DETTES FISCALES ET SOCIALES	2 074 031	2 227 660
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	405 447	218 568
DETTES DIVERSES	205 212	92 681
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	120 173	1 938
AUTRES DETTES DIVERSES	85 038	90 743
TOTAL GENERAL	19 299 818	19 220 654
(1) Dont à plus d'un an	1 883 622	2 359 160
Dont à moins d'un an	7 685 207	7 035 064
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	27 452	31 612



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/01/21 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/20 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION VENTES DE MARCHANDISES PRODUCTION VENDUE (BIENS) PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	60 877 455 59 576 435 24 342 987 723	61 274 867 60 167 017 21 090 845 454
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>60 588 502</i>	<i>61 033 563</i>
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION REPRISES SUR PROVISIONS TRANSFERTS DE CHARGES AUTRES PRODUITS	5 760 161 248 26 416 95 527	17 671 147 528 14 145 61 958
CHARGES D'EXPLOITATION ACHATS DE MARCHANDISES VARIATION DES STOCKS ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS VARIATION DES STOCKS AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*) IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SALAIRES ET TRAITEMENTS CHARGES SOCIALES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES AUTRES CHARGES	57 899 330 45 024 054 859 550 128 848 (2 305) 4 219 320 801 618 4 709 552 1 236 950 769 926 134 674 17 141	58 578 954 46 692 781 268 369 128 214 1 176 3 955 908 805 732 4 517 087 1 194 797 739 326 161 248 30 000 84 312
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 978 124	2 695 912
PRODUITS FINANCIERS PARTICIPATIONS VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	110 461 94 189 44 16 227	108 799 93 993 14 14 790
CHARGES FINANCIERES INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES CHARGES NETTES SUR CESSIONS VAL MOBILIERES PLACEMENT	36 451 36 369 81	34 701 34 701
RESULTAT FINANCIER	74 010	74 097
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	3 052 135	2 770 009



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/01/21 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/20 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	59 480	
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	59 480	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	215 126	3 140
SUR OPERATIONS DE GESTION	67 161	3 140
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	59 480	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	88 485	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(155 646)	(3 140)
PARTICIPATION DES SALAIRES	548 407	539 036
IMPOTS SUR LES BENEFICES	632 006	649 265
BENEFICE NET COMPTABLE	1 716 076	1 578 568
<i>Total des produits</i>	<i>61 047 397</i>	<i>61 383 666</i>
<i>Total des charges</i>	<i>59 331 321</i>	<i>59 805 097</i>
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées	92 800	91 860
Charges financières concernant les entreprises liées		

A N N E X E

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Face à une situation d'épidémie Covid-19 de portée internationale, les autorités gouvernementales ont mis en place à compter de la mi-mars des mesures de confinement et de restriction des déplacements, impactant directement l'activité de la société.

Dans ce contexte exceptionnel, la Direction de la société a suivi attentivement la situation et a adapté son fonctionnement en conséquence, afin de respecter les mesures sanitaires (gestion des flux de clientèle, adaptation des postes de travail et mise en application des gestes barrières...)

A la date d'arrêté des comptes, la Direction n'a pas connaissance d'incertitude significative qui puisse remettre en cause la continuité d'exploitation de la société et entraîner une correction de la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les présents comptes annuels.

Les impacts sur le chiffre d'affaires sont indiqués sous la rubrique « Note sur le compte de résultat ».

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 à 36 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 ans	- Matériel d'exploitation :	2 à 12 ans
- Constructions :	10 à 20 ans	- Matériel de transport :	5 ans
- Agencements des constructions :	8 à 10 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	5 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	8 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 16 000 actions de 62.50 euros.

Fonds commercial

* Débit de boissons	Acquisition le 27/11/1987	26 104
* Poissonnerie	Acquisition le 30/09/1998	134 155
* Mon Institut	Acquisition le 25/07/2019	30 000
		190 259

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	248 414	3 525		251 939
Immobilisations corporelles	16 691 926	718 007	72 964	17 336 969
Immobilisations financières - titres	6 865 073	6 440	10	6 871 503
Immobilisations financières - créances	155 740	5 378	27	161 091
	23 961 154	733 349	73 001	24 621 502

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	52 055	3 232		55 287
Immobilisations corporelles	12 159 176	766 694	13 494	12 912 376
	12 211 231	769 926 (*)	13 494	12 967 663
(*) Dont dotation :				
. linéaire		608 861		
. dégressive		161 065		
. exceptionnelle				

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	140 000	88 485		228 485
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	161 249	134 674	161 249	134 674
	301 249	223 159 (*)	161 249 (*)	363 159
(*) Dont :				
. exploitation		134 674	161 249	
. financier				
. exceptionnel		88 485		

Les provisions pour risques et charges correspondent à :

- Un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 110 000 € ;
- Le coût estimé à 30 000 € de l'annulation du festival Hellfest ;
- Un litige de 88 485 € avec l'administration fiscale, portant sur un redressement de Tascom sur le drive, ce que la société conteste.

Biens pris en crédit-bail **Néant**

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	161 091		161 091
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	1 418 839	1 418 839	
Créances diverses	345 255	345 255	
Charges constatées d'avance	119 540	119 540	
	2 044 724	1 883 633	161 091

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	27 829	27 829		
Emprunts bancaires (1)	1 705 396	480 696	778 354	446 347
Emprunts & dettes financières divers (2)	784 299	388 077	396 222	
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	6 846 093	6 583 393		262 700
Dettes diverses	205 212	205 212		
Produits constatés d'avance				
	9 568 829	7 685 207	1 174 576	709 047

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires				377
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice				-
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice				480 199
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales				253 612

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, et charges constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement **Néant**

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'une agence de voyages, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	31/01/2021	31/01/2020
- Magasin	45 312 803	43 409 348
- Drive	7 065 857	4 888 824
- Agence de Voyages	153 630	50 886
- Station-service	7 945 408	12 371 118
- Cafétéria	110 805	313 387
	60 588 502	61 033 563

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	9
- Agents de maîtrise	15
- Employés	167
	191

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Pénalités et amendes	3 260	-
Rappel d'impôts	63 901	-
Cessions d'immobilisations corporelles	59 470	59 470
Cessions d'immobilisations financières	10	10
Provisions pour risques et charges	88 485	-
	215 126	59 480

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	262 700
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	285 707
	548 407

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28%.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère S.A.S. SOFLAS.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	807 255
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	- 175 249
	632 006

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 28 %)	67 333
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 26.50 %)	71 206

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce).

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	535 672	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 0.90 % (*) (**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 26 %) ;
- critère de turn-over du personnel : Faible ;
- table de mortalité : INSEE 2019.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

(**) Moyenne des trois dernières années du taux IBOX.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 292 000 €

Entreprises liées

	S.A.S. SOFLAS	S.C.I. L'OLIVERAIE
Participations	-	5 999 988
Créances rattachées à des participations	-	-
Créances diverses	195 765	-
Emprunts et dettes financières divers	-	253 612
Produits de participation	-	92 800
Autres produits financiers	-	-
Charges financières	-	-

Filiales & participations à plus de 50 %

Capital	6 000 000
Capitaux propres autres que le capital	227 293
Quote-part du capital détenu	99.99 %
Valeur brute des titres détenus	5 999 988
Valeur nette des titres détenus	5 999 988
Prêts et avances consentis	-
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	97 750
Résultat du dernier exercice clos	95 949
Dividendes encaissés	-

Société établissant des comptes consolidés

Le groupe constitué par les sociétés SOFLAS, CLISSON DISTRIBUTION, ADELIAC et OLIVERAIE dépasse les seuils d'exemption d'établissement des comptes consolidés.

Toutefois, la société entend bénéficier du régime des exemptions prévues au titre des ensembles consolidables d'importance négligeable, en vertu notamment de l'article L-233.17.1 du Code de commerce.

En effet :

- SOFLAS ne détient qu'une seule participation significative (CLISSON DISTRIBUTION),
- il n'existe aucune opération réciproque significative entre les différentes sociétés du groupe,
- les comptes consolidés n'auraient pour principal intérêt économique que de faire apparaître l'endettement bancaire résiduel de SOFLAS de 11 885 k€ au passif de CLISSON DISTRIBUTION.

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

CLISSON DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros
Siège social : Route de Nantes
44190 CLISSON
872 801 089 RCS NANTES

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 15 JUILLET 2021
--

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2021

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2021 s'élevant à 1 716 076,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 1 716 076,00 euros

Auquel s'ajoute un prélèvement sur le compte « Autres Réserves » 461 044,00 euros
Lequel compte se trouve ainsi ramené à 6 225 384,27 euros.

Les sommes distribuables s'élevant ainsi à 2 177 120,00 euros

A titre de dividendes 2 177 120,00 euros
Soit 136,07 euros par action

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 544,28 euros,

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2021 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 2 176 575,72 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

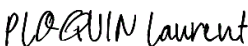
Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
31/01/2018	1 808 000 €	16 000	339 €	1 807 661 €
31/01/2019	1 808 000 €	16 000	339 €	1 807 661 €
31/01/2020	1 900 000 €	16 000	475 €	1 899 525 €

Vote de l'Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président

M. Laurent PLOQUIN

DocuSigned by:

76D4DBE7CA6249C...



5 rue Albert Londres
BP 20303
44303 NANTES CEDEX 3
T : +33(0) 2 40 50 12 61

CLISSON DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 €uros
Siège social : Route de Nantes
44190 CLISSON

RCS NANTES 872 801 089

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 janvier 2021

CLISSON DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 €uros

Siège social : Route de Nantes

44190 CLISSON

RCS NANTES 872 801 089

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2021

A l'Assemblée Générale de la société CLISSON DISTRIBUTION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CLISSON DISTRIBUTION relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société CLISSON DISTRIBUTION à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} février 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Nous avons par ailleurs procédé à des observations physiques lors de la prise d'inventaire, ainsi qu'à l'analyse de la cohérence et de la vraisemblance des fichiers de stocks servant de base à la comptabilisation de ce poste de bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

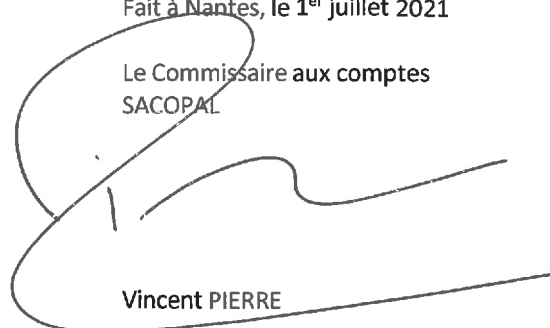
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 1^{er} juillet 2021

Le Commissaire aux comptes
SACOPAL



Vincent PIERRE



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/01/21 Durée 12 mois			Clôture au 31/01/20 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	24 621 502	12 967 662	11 653 839	11 749 923
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	251 938	55 287	196 651	196 359
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	61 679	55 287	6 392	6 100
FONDS COMMERCIAL (1)	190 259		190 259	190 259
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 336 969	12 912 375	4 424 593	4 532 750
TERRAINS	527 035		527 035	170 000
CONSTRUCTIONS	11 105 794	8 239 145	2 866 648	3 252 870
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	4 628 368	3 921 745	706 623	753 738
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 072 304	751 484	320 820	293 205
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	3 465		3 465	62 935
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	7 032 594		7 032 594	7 020 813
PARTICIPATIONS	5 999 988		5 999 988	5 999 988
TITRES IMMOBILISES DIVERS	871 515		871 515	865 085
PRETS	161 091		161 091	155 713
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES				26
ACTIF CIRCULANT	7 780 653	134 874	7 645 978	7 470 730
STOCKS ET EN-COURS	3 636 218	134 674	3 501 544	4 335 314
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	11 329		11 329	9 024
MARCHANDISES	3 624 889	134 674	3 490 215	4 326 290
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 418 838		1 418 838	1 739 938
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	101 965		101 965	60 501
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 316 873		1 316 873	1 679 436
CREANCES DIVERSES (3)	345 254		345 254	509 596
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	200 000		200 000	200 000
DISPONIBILITES	2 060 801		2 060 801	538 698
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	119 539		119 539	147 182
TOTAL GENERAL	32 402 155	13 102 336	19 299 818	19 220 654

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an



BILAN

PASSIF	Clôture au 31/01/21 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/20 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	9 502 504	9 686 428
CAPITAL	1 000 000	1 000 000
RESERVES	6 786 428	7 107 859
RESERVE LEGALE	100 000	100 000
AUTRES RESERVES	6 686 428	7 007 859
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 716 076	1 578 568
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>9 502 504</i>	<i>9 686 428</i>
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	228 485	140 000
PROVISIONS POUR RISQUES	140 000	140 000
PROVISIONS POUR CHARGES	88 485	
DETTES (1)	9 568 829	9 394 225
DETTES FINANCIERES (2)	2 517 524	3 016 818
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	1 733 225	2 217 690
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	784 298	799 128
DETTES D'EXPLOITATION	6 846 092	6 284 725
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	4 366 613	3 838 497
DETTES FISCALES ET SOCIALES	2 074 031	2 227 660
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	405 447	218 568
DETTES DIVERSES	205 212	92 681
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	120 173	1 938
AUTRES DETTES DIVERSES	85 038	90 743
TOTAL GENERAL	19 299 818	19 220 654
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	1 883 622 7 685 207	2 359 160 7 035 064
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	27 452	31 612


COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/01/21 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/20 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	60 877 455	61 274 867
VENTES DE MARCHANDISES	59 576 435	60 167 017
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	24 342	21 090
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	987 723	845 454
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	60 588 502	61 033 563
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	5 760	17 671
REPRISES SUR PROVISIONS	161 248	147 528
TRANSFERTS DE CHARGES	26 416	14 145
AUTRES PRODUITS	95 527	61 958
CHARGES D'EXPLOITATION	57 899 330	58 578 954
ACHATS DE MARCHANDISES	45 024 054	46 692 781
VARIATION DES STOCKS	859 550	268 369
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	128 848	128 214
VARIATION DES STOCKS	(2 305)	1 176
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	4 219 320	3 955 908
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	801 618	805 732
SALAIRES ET TRAITEMENTS	4 709 552	4 517 087
CHARGES SOCIALES	1 236 950	1 194 797
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	769 926	739 326
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	134 674	161 248
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		30 000
AUTRES CHARGES	17 141	84 312
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 978 124	2 695 912
PRODUITS FINANCIERS	110 461	108 799
PARTICIPATIONS	94 189	93 993
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	44	14
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	16 227	14 790
CHARGES FINANCIERES	36 451	34 701
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	36 369	34 701
CHARGES NETTES SUR CESSIONS VAL MOBILIERES PLACEMENT	81	
RESULTAT FINANCIER	74 010	74 097
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	3 052 135	2 770 009

COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/01/21 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/20 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	59 480 59 480	
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	215 126 67 161	3 140 3 140
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	59 480	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	88 485	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(155 646)	(3 140)
PARTICIPATION DES SALARIES	548 407	539 036
IMPOTS SUR LES BENEFICES	632 006	649 265
BENEFICE NET COMPTABLE	1 716 076	1 578 568
<i>Total des produits</i>	<i>61 047 397</i>	<i>61 383 666</i>
<i>Total des charges</i>	<i>59 331 321</i>	<i>59 805 097</i>
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées	92 800	91 860
Charges financières concernant les entreprises liées		

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Face à une situation d'épidémie Covid-19 de portée internationale, les autorités gouvernementales ont mis en place à compter de la mi-mars des mesures de confinement et de restriction des déplacements, impactant directement l'activité de la société.

Dans ce contexte exceptionnel, la Direction de la société a suivi attentivement la situation et a adapté son fonctionnement en conséquence, afin de respecter les mesures sanitaires (gestion des flux de clientèle, adaptation des postes de travail et mise en application des gestes barrières...)

A la date d'arrêté des comptes, la Direction n'a pas connaissance d'incertitude significative qui puisse remettre en cause la continuité d'exploitation de la société et entraîner une correction de la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les présents comptes annuels.

Les impacts sur le chiffre d'affaires sont indiqués sous la rubrique « Note sur le compte de résultat ».

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 à 36 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 ans	- Matériel d'exploitation :	2 à 12 ans
- Constructions :	10 à 20 ans	- Matériel de transport :	5 ans
- Agencements des constructions :	8 à 10 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	5 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	8 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 16 000 actions de 62.50 euros.

Fonds commercial

* Débit de boissons	Acquisition le 27/11/1987	26 104
* Poissonnerie	Acquisition le 30/09/1998	134 155
* Mon Institut	Acquisition le 25/07/2019	30 000
		190 259

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	248 414	3 525		251 939
Immobilisations corporelles	16 691 926	718 007	72 964	17 336 969
Immobilisations financières - titres	6 865 073	6 440	10	6 871 503
Immobilisations financières - créances	155 740	5 378	27	161 091
	23 961 154	733 349	73 001	24 621 502

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	52 055	3 232		55 287
Immobilisations corporelles	12 159 176	766 694	13 494	12 912 376
	12 211 231	769 926 (*)	13 494	12 967 663
(*) Dont dotation :				
. linéaire		608 861		
. dégressive		161 065		
. exceptionnelle				

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	140 000	88 485		228 485
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	161 249	134 674	161 249	134 674
	301 249	223 159 (*)	161 249 (*)	363 159
(*) Dont :				
. exploitation		134 674	161 249	
. financier				
. exceptionnel		88 485		

Les provisions pour risques et charges correspondent à :

- Un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 110 000 € ;
- Le coût estimé à 30 000 € de l'annulation du festival Hellfest ;
- Un litige de 88 485 € avec l'administration fiscale, portant sur un redressement de Tascom sur le drive, ce que la société conteste.

Biens pris en crédit-bail**Néant**

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	161 091		161 091
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	1 418 839	1 418 839	
Créances diverses	345 255	345 255	
Charges constatées d'avance	119 540	119 540	
	2 044 724	1 883 633	161 091

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	27 829	27 829		
Emprunts bancaires (1)	1 705 396	480 696	778 354	446 347
Emprunts & dettes financières divers (2)	784 299	388 077	396 222	
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	6 846 093	6 583 393		262 700
Dettes diverses	205 212	205 212		
Produits constatés d'avance				
	9 568 829	7 685 207	1 174 576	709 047

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires				377
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice				-
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice				480 199
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales				253 612

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, et charges constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement**Néant**

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'une agence de voyages, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	31/01/2021	31/01/2020
- Magasin	45 312 803	43 409 348
- Drive	7 065 857	4 888 824
- Agence de Voyages	153 630	50 886
- Station-service	7 945 408	12 371 118
- Cafétéria	110 805	313 387
	<u>60 588 502</u>	<u>61 033 563</u>

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	9
- Agents de maîtrise	15
- Employés	<u>167</u>
	191

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Pénalités et amendes	3 260	-
Rappel d'impôts	63 901	-
Cessions d'immobilisations corporelles	59 470	59 470
Cessions d'immobilisations financières	10	10
Provisions pour risques et charges	88 485	-
	<u>215 126</u>	<u>59 480</u>

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	262 700
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	285 707
	548 407

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28%.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère S.A.S. SOFLAS.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	807 255
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	- 175 249
	632 006

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 28 %)	67 333
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 26.50 %)	71 206

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce).

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	535 672	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 0.90 % (*) (**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 26 %) ;
- critère de turn-over du personnel : Faible ;
- table de mortalité : INSEE 2019.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

(**) Moyenne des trois dernières années du taux IBOX.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 292 000 €

Entreprises liées

	S.A.S. SOFLAS	S.C.I. L'OLIVERAIE
Participations	-	5 999 988
Créances rattachées à des participations	-	-
Créances diverses	195 765	-
Emprunts et dettes financières divers	-	253 612
Produits de participation	-	92 800
Autres produits financiers	-	-
Charges financières	-	-

Filiales & participations à plus de 50 %S.G.I. L'OLIVERAIE
44190 CLISSON
R.C.S. NANTES 522 936 394

Capital	6 000 000
Capitaux propres autres que le capital	227 293
Quote-part du capital détenu	99.99 %
Valeur brute des titres détenus	5 999 988
Valeur nette des titres détenus	5 999 988
Prêts et avances consentis	-
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	97 750
Résultat du dernier exercice clos	95 949
Dividendes encaissés	-

Société établissant des comptes consolidés

Le groupe constitué par les sociétés SOFLAS, CLISSON DISTRIBUTION, ADELIAC et OLIVERAIE dépasse les seuils d'exemption d'établissement des comptes consolidés.

Toutefois, la société entend bénéficier du régime des exemptions prévues au titre des ensembles consolidables d'importance négligeable, en vertu notamment de l'article L-233.17.1 du Code de commerce.

En effet :

- SOFLAS ne détient qu'une seule participation significative (CLISSON DISTRIBUTION),
- il n'existe aucune opération réciproque significative entre les différentes sociétés du groupe,
- les comptes consolidés n'auraient pour principal intérêt économique que de faire apparaître l'endettement bancaire résiduel de SOFLAS de 11 885 k€ au passif de CLISSON DISTRIBUTION.

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.